

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2012

**SIMPLIFICATION DU DROIT ET ALLÈGEMENT
DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES (Nouvelle lecture) - (n° 4217)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 65

présenté par
M. Étienne Blanc-----
ARTICLE 93 BIS A

Substituer aux alinéas 15 à 19, l'alinéa suivant :

« 6° L'article L. 211-8 est complété par un alinéa ainsi rédigé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à circonscrire le champ des modifications apportées au code de l'action sociale et des familles aux seules dispositions nécessaires à la consécration par la loi du rôle et des missions des URAF.